

Lausanne, le 7 février

Communiqué de presse

Mobilité

Le PLR s'inquiète de l'accès au Palais de justice de l'Hermitage

Lors de la séance du Conseil communal de Lausanne du mardi 4 février 2025, le PLR a déposé, par la voix de sa cheffe de groupe Marlène Bérard, une interpellation urgente au sujet de l'accessibilité du Palais de justice de l'Hermitage dès la fin des travaux.

Le PLR s'inquiète des difficultés d'accès au Palais de justice de l'Hermitage, qui vise à réunir dès le printemps dans un même lieu toutes les cours du Tribunal cantonal. Le site de l'Hermitage est desservi par une seule ligne de bus, quatre fois par heure, et ne passant pas par Saint-François ou la gare. Parallèlement à cela, les suppressions répétées de places de parc aux alentours du site compliquent allègrement l'accès au Palais de justice et provoque des pénuries de places pour les habitants des quartiers avoisinants, à l'image du quartier d'Aloys-Fauquez. Ainsi, le site est non seulement difficilement accessible en transport public, mais également en transport individuel, notamment pour les personnes qui n'habitent pas à Lausanne ou qui ont de la difficulté à se déplacer en transport public.

Pour le PLR, il est essentiel que l'accès au Palais de justice soit garanti à tous les justiciables, avocats et collaborateurs au service de la justice du Canton de Vaud, et non seulement aux Lausannois. Le PLR attend de la Municipalité qu'elle mette tout en œuvre pour garantir que le site du Palais de justice de l'Hermitage soit accessible par tous les modes de transports et de façon efficace. Une amélioration de la desserte en transport public sera également profitable au Musée de l'Hermitage ainsi qu'au parc de Sauvabelin.

Contacts :

Marlène Bérard, cheffe de groupe, 078 710 44 43

Benjamin Meuwly, secrétaire général, 078 721 35 09